



Evaluation Initiale d'aptitude aux formations permis B

Réf de l'action : ECF R121 indice 01

Version 01 de l'école de conduite ECF NPG Conduite

OBJECTIFS

*Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.
Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).*

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 15 ans, souhaitant débuter une formation à la conduite accompagnée.
- Au moins 17 ans, souhaitant débuter une formation traditionnelle.
- Au moins 18 ans, souhaitant débuter une formation supervisée

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence.

OBJECTIFS D'EVALUATION

Evaluer son niveau :

1. D'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations).
2. De détection du risque en situation de conduite.
3. Sur l'installation au poste de conduite,
4. A comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger

DUREE

1 heure maximum

EFFECTIFS

1 élève par véhicule

HORAIRES

Définis sur rendez-vous avec l'agence

MODES D'EVALUATION

L'évaluation est effectuée par un enseignant de la sécurité routière avec un véhicule équipé de double commande, sur piste et/ou en circulation. Elle s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule.

CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu est présenté à l'élève. Il détermine un nombre d'heures de formation.

OUTILS D'EVALUATION

L'évaluation est réalisée avec un véhicule équipé de double commande sur piste et/ou en circulation suivant les critères de la Fiche d'évaluation initiale « V.L ».

Paraphe OF

Paraphe commanditaire